

Secrétariat général du gouvernement

Direction des ressources humaines
et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie

Service du pilotage, des concours et du dialogue social

Mél : fabienne.tanaka@gouv.nc
Tél. : 25.62.51 - Fax : 25.62.58
Affaire suivie par Fabienne TANAKA

N° CS13-3134- 304 /FT/SPC

Nouméa, le 25 septembre 2013

CIRCULAIRE

**CONCOURS INTERNE SPECIAL
OUVERT A COMPTEUR DU 13 DECEMBRE 2013 POUR LE RECRUTEMENT DE QUATRE (4)
CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION DU CADRE DES PERSONNELS D'EDUCATION ET DE
SURVEILLANCE DE NOUVELLE-CALEDONIE.
LA DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES EST FIXEE
AU 25 OCTOBRE 2013 à 16H00.**

Je vous demande de bien vouloir porter à la connaissance des agents placés sous votre autorité, qu'un concours interne spécial pour le recrutement de quatre (4) conseillers principaux d'éducation du cadre des personnels d'éducation et de surveillance de Nouvelle-Calédonie sera organisé à compter du 13 décembre 2013 à Nouméa.

Ce concours est ouvert aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- être fonctionnaires de Nouvelle-Calédonie justifiant de trois années de services effectifs et de l'un des titres ou diplômes requis au concours externe, soit :
 - *d'une inscription en première année d'études (M1) en vue de l'obtention d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre chargé de l'éducation,*
 - *ou des conditions pour vous inscrire en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre chargé de l'éducation,*
 - *ou d'une inscription en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master ou d'un titre ou diplôme jugé équivalent par le ministre chargé de l'éducation,*
 - *ou d'un master (M2) ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre chargé de l'éducation.*

- être personnels enseignants titulaires ou stagiaires de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie de catégorie A, justifiant de trois années de services effectifs au sein de l'une des deux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie,

- être adjoints d'éducation titulaires justifiant de trois années de services effectifs.

Les demandes d'inscription à ce concours devront parvenir **directement** à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie - Service du pilotage, des concours et du dialogue social - B.P. M2 - 98849 Nouméa cedex (le cachet de la poste faisant foi pour les expéditions par voie postale), ou être déposées à la section concours **rez-de-chaussée - porte n° 2 - de l'Immeuble Jacques IEKAWÉ 18, avenue Paul DOUMER, Nouméa - au plus tard le 25 octobre 2013 à 16H00**. Passé cette date, les candidatures ne seront plus prises en considération.

DESTINATAIRES :

- Madame et Messieurs les Maires des communes
- Messieurs les présidents des assemblées des provinces Iles, Nord et Sud
- Mesdames et Messieurs les Directeurs et Chefs des services et établissements publics de l'Etat et de la Nouvelle-Calédonie

**DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION : CONCOURS INTERNE SPECIAL OUVERT A
COMPTER DU 13 DECEMBRE 2013 POUR LE RECRUTEMENT DE QUATRE (4)
CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION DU CADRE DES PERSONNELS D'EDUCATION
ET DE SURVEILLANCE DE NOUVELLE-CALEDONIE**

CLOTURE : LE 25 OCTOBRE 2013 à 16 H 00

Cette demande d'inscription dûment remplie et signée devra **directement** être retournée à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie - Service du pilotage, des concours et du dialogue social – **B.P. M2 – 98849 Nouméa cedex**, ou être déposées à la section concours – **rez-de-chaussée - porte n° 2 - de l'Immeuble Jacques IEKAWÉ 18, avenue Paul Doumer, Nouméa.**

IMPORTANT :

- Joindre à votre demande d'inscription 2 enveloppes timbrées à 75 F.CFP portant votre adresse personnelle,
- Votre dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi en 5 exemplaires conformément aux modalités décrites en annexe devra parvenir à la section concours de la DRHFPNC au plus tard le 13 décembre 2013 (le cachet de la poste faisant foi pour les expéditions par voie postale).

M Melle Mme

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom : Date de naissance :

Adresse personnelle :

Tél : Mobilis : Mail :

Grade actuel : depuis le :

Cadre :

Service :

Adresse du service : B.P. : Code postal :

Téléphone : Télécopie :

Position à la date de clôture des inscriptions : en activité congé longue durée ou longue maladie
 autres (à préciser) :

Je déclare être conscient :	
- qu'en cas de succès au concours, la nomination ne pourra être prononcée que si je remplis les conditions statutaires exigées pour me présenter au concours	- que toute déclaration inexacte ou irrégulière entraîne la perte du bénéfice de l'admission au concours

Ayant pris connaissance des conditions ci-dessus énoncées, je sollicite mon inscription à ce concours.

Signature du candidat



NOTE AUX CANDIDATS
* Il vous appartiendra de faire parvenir votre candidature directement à la DRHFPNC et d'informer votre hiérarchie de votre inscription à ce concours.
* Une convocation vous précisant les dates et lieux des épreuves vous sera envoyée à votre adresse personnelle. Il vous appartiendra de prendre contact avec la Direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie Tél. : 25.62.50 - section concours - en cas de non réception de ce courrier 48 H 00 avant le début des épreuves.

RECEPISSE D'INSCRIPTION (à remplir par le candidat)

**AUCUNE RECLAMATION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS PRESENTATION DU PRESENT RECEPISSE
concours interne spécial ouvert à compter du 13 décembre 2013 - conseiller principal d'éducation- personnels d'éducation et de surveillance
de Nouvelle-Calédonie.**

NOM - PRENOM :

GRADE :

SERVICE

Visa de la section concours

Annexe

Epreuve d'admissibilité

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

1° Première partie (2 pages dactylographiées maximum) : le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées dans les domaines de l'éducation et de la vie scolaire durant les différentes étapes de son parcours professionnel.

2° Seconde partie (6 pages dactylographiées maximum) : le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi les situations d'éducation observées en collège, lycée ou internat, l'expérience qui lui paraît la plus significative dans sa contribution au fonctionnement de l'établissement scolaire ou internat, à sa collaboration avec les personnels enseignants, les autres personnels, les parents d'élèves et à l'action éducative.

Cette analyse devra mettre en évidence les actions conduites, les objectifs, les résultats, les contraintes et, plus largement, les problématiques rencontrées dans le cadre de la situation décrite.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :
- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- aucun retrait en début de paragraphe.

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par l'employeur auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de la situation décrite ;
- la maîtrise des enjeux éducatifs de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix et des modalités d'action ;
- l'aptitude du candidat à se situer dans un environnement professionnel dans le contexte d'un établissement d'enseignement du second degré ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

PROGRAMME DU CONCOURS CONCERNE

I – Epreuve d’admissibilité	Coefficient	Durée
<p>Cette épreuve consiste en l’étude par le jury d’un dossier de reconnaissance des acquis de l’expérience professionnelle (RAEP) établi conformément aux modalités décrites en annexe du présent arrêté.</p> <p>Le dossier comportant les éléments mentionnés à ladite annexe est adressé par le candidat au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans le délai et selon les modalités fixées pour le concours interne de conseiller principal d’éducation de l’Etat.</p> <p>Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités ainsi fixées entraîne l’élimination du candidat.</p>	1	
II - Epreuve orale d’admission		
<p>Cette épreuve consiste en l’analyse soit d’une situation d’éducation dans un établissement scolaire du second degré soit de documents de nature professionnelle.</p> <p>Cette épreuve comporte un exposé suivi d’un entretien avec le jury. Elle prend appui sur un dossier proposé par le jury portant sur des problèmes d’éducation et de vie scolaire dans les établissements du second degré.</p> <p>Cette épreuve fait appel à des connaissances s’inscrivant notamment dans le cadre d’une bibliographie qui sera fournie aux candidats dès l’ouverture du concours.</p>	2	<p><u>Préparation</u> : 2 heures</p> <p><u>Epreuve</u> : 1 heure dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20 minutes maximum d’exposé ; - 40 minutes maximum d’entretien. <p>10 minutes maximum pourront être réservées, lors de l’entretien, à un échange sur le dossier de RAEP qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.</p>

La maîtrise de la langue, écrite ou orale, est prise en compte dans la notation de chacune des deux épreuves.

Le jury examine le dossier de RAEP qu’il note de 0 à 20. Le dossier est soumis à une double correction.

Il est attribué également une note entre 0 et 20 pour l’épreuve orale d’admission.

Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire.

Les notes minimales d’admissibilité ou d’admission sont celle fixées pour le concours interne de conseiller principal d’éducation de l’Etat.